

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 7 décembre 2023

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bouamrane, Mme Azoug, Mme Youssouf, M. Constant, M. Blanchet, Mme Thibault, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi
M. Bedreddine donnant pouvoir à Mme Lecroq
Mme Dellac donnant pouvoir à M. Taïbi
M. Duprey donnant pouvoir à Mme Filhol
M. Monot donnant pouvoir à M. Molossi
M. Bluteau donnant pouvoir à Mme Choulet
Mme Paul donnant pouvoir à Mme Ségura

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Laroche, M. Cranoly, M. Monany, M. Chabani, Mme Lagarde



Délibération n° 08-03 du 7 décembre 2023

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2023 AUX ASSOCIATIONS PATRIMONIALES, MÉMORIELLES ET D'ANCIENS COMBATTANTS - 2^E RAPPORT

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ALLOUE une subvention de fonctionnement aux associations patrimoniales suivantes au titre de 2023 :

- 1600 euros Association de sauvegarde du moulin de Montfermeil,
- 1000 euros au Cercle archéologique et historique de la région d'Aulnay-sous-Bois,
- 4500 euros à l'Association Fonds mémoire d'Auschwitz,
- 1000 euros au Cercle d'études et de recherches historiques de Bobigny Balbinacum,
- 750 euros à l'association « Mémoire vivante du plateau d'Avron »,
- 3700 euros à Montfermeil et sa région, musée des métiers, société historique,
- 1000 euros à la Société de l'histoire et de la vie à Sevran,
- 3900 euros à la Société historique du Raincy et du pays d'Aulnoye,
- 1600 euros à l'Association nationale des anciens combattants et amis de la Résistance Noisy-le-Grand et environs,
- 1600 euros à la Société d'études historiques de Tremblay-en-France,
- 2000 euros au Comité départemental de l'Association nationale des anciens combattants et amis de la Résistance de Seine-Saint-Denis,
- 1000 euros à l'association « Histoire(s) et mémoire de Maison-Blanche »,
- 600 euros à l'Association des mémoires ultramarines,



- 2000 euros aux Amis de la Fondation pour la mémoire de la Déportation de Seine-Saint-Denis,
- 2000 euros à l'Amicale Châteaubriant - Voves-Rouillé-Aincourt,

- ALLOUE une subvention de fonctionnement aux associations d'anciens combattants suivantes au titre de 2023 :

- 2000 euros à la Section locale de l'Union française des associations de combattants de Drancy,
- 1500 euros à la Fédération nationale des anciens des missions et opérations extérieures départementale Seine-Saint-Denis,
- 750 euros au Comité Charles de Gaulle de Seine-Saint-Denis.

Pour le président du Conseil départemental,
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.